

Voies de communication

La voirie se divise en grande voirie et petite voirie.

La grande voirie comprend les voies de communication placées sous l'administration directe et immédiate de l'Etat ou de la Province. Ce sont les routes, même dans la traversée des villes et villages, lorsque, en raison de cette circonstance, elles deviennent des rues.

La petite voirie se compose des voies publiques placées sous l'administration directe et immédiate de la commune.

Dans l'ancien droit, les chemins se divisent en trois classes principales. On distingue les chemins royaux, les chemins vicinaux et les chemins privés ou agraires.

Le chemin royal est le « grand chemin qui va d'une province à une autre ou d'une bonne ville à une autre ». Il fait partie du domaine de prince.

Le chemin qui sert aux communications intérieures des villages, à celles de villages entre eux, qui les relient aux villes ou aux grandes routes, est le chemin vicinal. Il pouvait appartenir soit au prince, soit au seigneur. Dans ce cas, on l'appelait chemin seigneurial.

Les chemins agraires sont en général des servitudes établies sur des propriétés privées. Toutefois, un usage immémorial en a assujéti un grand nombre à l'usage du public.

Toutes ces voies avaient des noms et des dimensions qui variaient suivant les lieux. Pour le Hainaut, dont Saintes faisait partie primitivement, un tableau officiel en a été dressé au XVII^e siècle. Le voici :

- chemin royal 40 pieds
- chemin vicinal 24 pieds
- voie de chariot 12 pieds
- chemin d'aisance ou de culture 12 pieds
- voie de bête de somme 8 pieds
- voie pour aller au moulin 6 pieds
- voie pour aller à l'eau 6 pieds
- voie pour aller à l'église 6 pieds
- sentier ou piedsente 4 pieds

La surveillance de l'état de ces voies était confiée, pour l'étendue du pays, à un fonctionnaire appelé grand voyer. Cependant, les autorités communales étaient tenues d'y veiller régulièrement. Un procès-verbal de visite des chemins et cours d'eau de Saintes fait par les bailli, mayeur et échevins du lieu le 11 et 12 septembre 1730 est conservé. [AGR, GSB, n° 9552] Nous les voyons prescrire l'abattage d'arbres, des ouvertures de fossés et des réparations de chemins au moyen de bois. Les travaux étant à charge des propriétaires des terres traversées par ces voies, il est possible par ce document de situer les terres d'une soixantaine de famille du village à cette époque.

L'Atlas des chemins vicinaux de la commune de Saintes

En 1841, le gouvernement de la toute jeune Belgique impose aux communes d'établir un atlas très précis de toutes les communications vicinales. C'est cet atlas qui, encore aujourd'hui, sert de base légale pour toutes les rues, les chemins et les sentiers. C'est donc à partir de lui, et en suivant sa numérotation, que nous allons établir notre liste des anciens chemins de Saintes.

L'intérêt de cet atlas est qu'il classe les chemins par ordre d'importance et que la situation du milieu du XIXe siècle reflétait, en grande partie, une situation ancienne, parfois vieille de plusieurs siècles. On peut ainsi identifier les principales voies de communications anciennes, alors qu'aujourd'hui certains de ces chemins importants ne sont plus que des chemins de campagne et que des voies autrefois insignifiantes sont devenues très fréquentées.

Outre le Vieux chemin de Halle à Enghien, alors disparu, et la chaussée qui l'a remplacé à partir de 1769, la commune de Saintes ne comptait en 1841 que 17 chemins carrossables répartis en 4 catégories selon leur largeur officielle. Tout le reste des voies de communications n'étaient que de simple sentiers, d'une largeur théorique de 1m65.

Chemins ayant officiellement 6 m de large

- [Chemin n° 1](#) : Chemin de Saintes à Rebecq par le pont de la Brasserie et par la ferme Buchot - Chemin du Pont de la Brasserie
- [Chemin n° 2](#) : Chemin de Tubize à Heikruis par la Croix Carlier et la ferme d'Herbecq - Chemin de la Croix Carlier et rue des Patates
- [Chemin n° 3](#) : Chemin de Saintes vers Halle - Chemin de la cure
- [Chemin n° 4](#) : Chemin de Saintes à Heikruis par le hameau de Mussain - Chemin du Jonquoï
- Chemin n° 5 : Chemin de Bierghes à Tubize par le hameau de Bois Thiembecq - Chemin du Couternelle
- Chemin n° 6 : Chemin de Petit-Enghien vers Quenast - Chemin du Hameau de la Bruyère

Chemins ayant officiellement 5 m 10 de large

- Chemin n° 7 : Chemin de Saintes à Rebecq par le hameau de Wisbecq - rue Basse
- Chemin n° 8 : Chemin du Grand Trou vers Tubize par la ferme de Petite Laubecq - Chemins du Neuf Pont, du Tombleau, du Joncquoï
- Chemin n° 9 : Chemin de Saintes à Quenast par la ferme Storm - Chemin du Champ du Manteau
- Chemin n° 10 : Chemin de Bierghes à Rebecq - Chemin du Spinoï

Chemins ayant officiellement 4 m 96 de large

- Chemin n° 11 : Chemin du Grand Trou vers Beert par le hameau d'Errebecq - Chemin d'Errebecq
- Chemin n° 12 : Chemin de la ferme Storm vers le hameau de Ripain par la ferme Brûlée - Chemins de Storm, des Douze Bonniers
- Chemin n° 13 : Chemin de Hondzocht vers la ferme Brûlée par le Trieu de Froie - Chemin du Champ de Lannoix
- Chemin n° 14 : Chemin du Grand Trou vers le Trieu de Froie - Chemins de Quehain, de Laquebonde
- Chemin n° 15 : Chemin du Château den Dael vers Heikruis - Chemin du Champ Houp Cauter

Chemins ayant officiellement 4 m 40 de large

- Chemin n° 16 : Chemin de la rue des Patates aux Champs de Stéhou - Chemin de Plavée
- Chemin n° 17 : Chemin de la Bruyère au hameau de Bois Thiembecq - Chemin du Bois Thiembecq

Sentiers ayant officiellement 1m65 de large

Nomenclature des chemins chez Popp

Comme nomenclature des chemins traversant la commune, Popp, dans son Atlas cadastral de Belgique, nous renseigne :

- la route d'Enghien à Bruxelles,
- le chemin du Jonquoi,
- le chemin de Licquebonde,
- le chemin de Quechain,
- le chemin de Kriekeveld,
- le chemin d'Errebeek,
- le chemin de la Croix Carlier,
- la rue des Patates,
- le chemin du champ Houp-kouter,
- le chemin de Plavée,
- le chemin de Launoix,
- le chemin des douze bonniers,
- le chemin de Storm,
- le chemin du champ du Manteau,
- le chemin du Couturelle,
- le chemin du bois de Thienbeek,
- le chemin du Pont,
- le chemin du hameau de Bruyère,
- la rue Basse,
- le chemin du Spinoy

Quelques noms anciens de chemins

- la Large Voie : 1480 -
- le chemin de Hal à Enghien : 1572 - 1708
- le chemin de Steckneste : 1572 -
- la rue de Herbecq : 1623 -
- la rue de Quehain : 1623 -
- le chemin qui va de Quenast à la Bruyère : 1648 -
- le chemin traversant le bois de Stéhou vers Bruxelles : 1653 -
- le chemin allant de Licquebonde vers la cense de Harteux : 1676 -
- la rue qui mène de l'église au Humbier : 1683 -
- la ruelle qui mène de l'église à Hal : 1683 -
- le chemin allant au moulin à vent : 1683 -
- le chemin qui va du Buissot au bois d'Estembecq : 1718 -
- le chemin de Saintes au Harteux : 1718 -

- le chemin venant de Froye et allant vers Hal : 1718 -
- le chemin Saint-Roch : 1722 -
- le chemin de Quenestine à Froye : 1722 -
- la rue du Seigneur : 1725 -
- la rue de la Chaussée : 1725 -
- le chemin de Saintes à Mussain : 1725 -
- le chemin qui vat de l'église à la Laubecqz : 1725 -
- le chemin qui vat à Ramelot : 1725 -
- le chemin de Mussain à la Couturelle : 1725 -
- le chemin du Roy : 1730 -
- le chemin du Croix ou pille à la cense du Herbecq : 1730 -
- le chemin du Radou au Garty : 1730 -
- le chemin du village à la Laubecq (près du château) : 1730 -
- le chemin de la Carrière au Jonquoire : 1730 -
- le chemin de Saintes à Quenast : 1730 -
- le chemin du Crollier : 1730 -
- le chemin de la Bruyère à Froidmont : 1730 -
- le chemin du Crusupin à la Justice : 1730 -
- le chemin de la Justice à l'Espinette : 1730 -
- le chemin du Crusupis à l'Espinette : 1730 -
- le chemin de Saint-Roch : 1730 -